

garnison anglaise de débarquer à Macao. Le Sénat de cette ville s'opposa à cette demande : son attitude fut approuvée par la lettre du gouverneur et capitaine général de l'Inde, Francisco Antonio da Veiga CABRAL, en date du 14 avril 1803<sup>1</sup>. Il est probable que les Anglais auraient passé outre, si la nouvelle de la signature du traité d'Amiens n'avait été apportée d'une manière opportune par une frégate espagnole expédiée de Manille.

L'article 3 du traité de paix conclu à Amiens le 27 mars 1802 entre la République Française, le Roi d'Espagne et la République Batave d'une part, et le Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'autre part, stipulait que :

« S. M. B. restitue à la République Française et à ses alliés, savoir : à S. M. C. et à la République Batave, toutes les possessions et colonies qui leur appartenaient respectivement, et qui ont été occupées ou conquises par les forces britanniques dans le cours de la guerre, à l'exception de l'île de la Trinité et des possessions hollandaises dans l'île de Ceylan ».

Félix RENOARD de SAINTE-CROIX, ancien officier de cavalerie, petit-fils du Comte d'AGAY<sup>2</sup>, Intendant de Picardie, profita de cette paix pour chercher aventure dans l'Extrême-Orient.

Il partit de Brest le 4 mars 1803 sur la frégate *la Sémillante* qui faisait partie de l'escadre du contre-amiral Linois ; il écrivait de Brest, le 28 février 1803 :

1. H. Cordier, *Hist. générale de Lavis et Rambaud*, X, pp. 971-2.

2. François-Marie Bruno, comte d'Agay, né en 1722, à Besançon, jurisconsulte français, mort à Paris le 5 déc. 1805.